

Berne, le 3 décembre 2024

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Communiqué de presse

Alcool et circulation routière

Trop de Suisses prennent la route après avoir bu

L'alcool est à l'origine d'un grand nombre d'accidents graves. Dans ce domaine, la Suisse souffre de la comparaison internationale. Près d'un-e Suisse sur quatre affirme conduire après avoir consommé de l'alcool. Les mesures ciblant les jeunes conducteur-rices semblent en revanche porter leurs fruits. Comme un seul verre suffit à avoir des effets sur la capacité de conduire, le BPA rappelle les conseils essentiels à l'approche des fêtes de fin d'année.

En 2023, 506 personnes ont été grièvement blessées et 31 sont décédées dans les accidents de la route liés à la consommation d'alcool. L'alcool était ainsi en cause dans près de 12 % des accidents ayant entraîné des dommages corporels graves. La situation en matière d'accidentalité liée à la consommation d'alcool ne s'est pas améliorée dans les 10 dernières années.

La recherche scientifique montre que la sobriété n'est pas toujours la règle lors de la conduite en Suisse. C'est ce que montre l'étude ESRA menée en 2023 dans 39 pays, dont 22 en Europe. En Suisse, la proportion d'automobilistes déclarant avoir conduit au moins une fois au cours des 30 derniers jours après avoir consommé de l'alcool est particulièrement élevée (23 %) en comparaison européenne (15 %).

Le relevé 2023 du BPA, réalisé en collaboration avec les corps de police, montre quant à lui que près de 4 % des automobilistes conduisent après avoir bu de l'alcool, et 0,4 % présentent une alcoolémie supérieure à la limite légale de 0,5 pour mille. De nuit, ce taux est encore plus élevé, avec un-e conducteur-ric-e sur sept sous l'influence de l'alcool. Un élément réjouissant toutefois: les conducteur-rices de moins de 30 ans affichent, dans l'ensemble, un comportement plus responsable que leurs aîné-es.

Un verre suffit à troubler la vision

Un grand nombre d'usager-ères de la route ignorent qu'un seul verre d'alcool suffit à altérer la capacité de conduire: la vigilance et la perception visuelle diminuent, le temps de réaction s'allonge. Ces limitations des capacités interviennent également sans que le conducteur ou la conductrice ne s'en rende compte. Depuis plusieurs années, le BPA mène donc une campagne de prévention nationale visant à sensibiliser les conducteur-rices aux dangers de l'alcool au volant. À l'approche de la période des marchés de Noël et des événements festifs marquant la fin de l'année, le BPA recommande de respecter les conseils suivants:

- Renoncer à boire de l'alcool avant de prendre le volant.

- Si on a consommé de l'alcool alors qu'on prévoyait de conduire: laisser le véhicule sur place et prendre les transports publics ou un taxi.
- Si on se rend à une fête: faire du covoiturage et désigner à l'avance la personne qui conduira et ne boira donc pas d'alcool.
- Hôtes: proposer également des boissons sans alcool.
- Empêcher les personnes ayant bu de l'alcool de prendre le volant.